

Pour dépasser le tabou des violences sexuelles, les Eglises protestantes romandes ont décidé de s'emparer du sujet et d'adopter une série de mesures pour les prévenir

Faire face aux violences sexuelles

CAMILLE ANDRES

Eglises protestantes ► Mercredi, un vaudois de 50 ans était condamné pour actes sexuels avec un mineur par un tribunal du canton de Neuchâtel. Un cas banal? Presque, sauf que l'accusé était un ancien employé de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV).

1 Comment réagir?

Dans tous les cas, la question qui se pose, en tant qu'Eglise, est de savoir comment réagir lorsque des soupçons se portent sur un employé, alors même qu'aucun jugement pénal n'est prononcé, et que les faits sont privés. Dans le cas neuchâtelois, entre le moment où les faits ont été portés à la connaissance de la justice et le jugement effectif, trois ans se sont passés. Faut-il suspendre l'employé en attendant une décision de justice? Ne rien faire en attendant le jugement? Lorsque les faits ont été portés à la connaissance de l'EERV, le prévenu les a reconnus et a déposé sa démission à l'institution. L'EERV a aussitôt procédé à une investigation, tant auprès de ses collègues qu'auprès des parents et des adolescents qu'il avait côtoyés.

Cette enquête n'a démontré aucune faute professionnelle dans l'exercice de sa fonction. Une écoute a été mise en place pour les personnes concernées, la médiatisation de l'affaire s'ajoutant au choc. Dans l'institution, «lorsqu'une décision de justice est en cours, la confidentialité et la présomption d'innocence sont la règle, couplée si nécessaire avec des mesures provisoires de type d'éloignement, par exemple, l'EERV se doit de respecter le temps judiciaire et ce qui a trait au domaine de la sphère intime», explique aujourd'hui l'Eglise vaudoise. Qui précise aussi que «chaque cas est unique» et dispose d'une «approche spécifique». Un automnien est par exemple mis à disposition des personnes concernées, plaignantes comme accusées.

2 Comment anticiper?

Mais l'idéal, évidemment, serait de pouvoir prévenir toute



L'Eglise vaudoise a mis en place un organisme de soutien psychologiques pour les victimes d'abus sexuels. KEYSTONE

situation de violence sexuelle. Nous avons donc interrogé les Eglises romandes sur leurs méthodes en la matière. Si les textes, chartes et procédures sont souvent adoptés, les outils pratiques et pensés à destination des victimes sont rares. Est-ce à cause de cela que peu de cas sont signalés? En tout cas, selon les déclarations des Eglises contactées, ces dix dernières années, un seul cas a officiellement été relevé, il a concerné l'Eglise protestante de Genève (EPG). «On peut considérer qu'il s'agit d'une forme d'abus spirituel à connotation sexuelle. Aucune plainte n'a été déposée malgré notre encouragement à le faire. Le ministre en question n'a plus le droit de se prévaloir de son titre de ministre», explique-t-on à l'EPG.

3 Recrutement

L'une des premières mesures que prennent les institutions est de sélectionner leurs candidats en fonction de leur situation pénale: dans les Eglises

vaudoise, neuchâteloise et de l'Union Berne-Jura-Soleure (Bejus), une personne ne peut prétendre au ministère pastoral si elle possède un casier judiciaire spécial¹. Souvent, cette exigence dépasse la simple fonction de pasteur. Dans les Eglises Bejus, «dans les cas où l'Eglise nationale n'est pas l'employeur, le Conseil synodal a convié les autorités ecclésiastiques d'engagement à exiger l'extrait spécial du casier judiciaire, lorsque l'activité professionnelle ou non professionnelle implique un contact régulier avec des mineurs ou d'autres personnes particulièrement vulnérables. L'autorité d'engagement peut en outre exiger la présentation d'un extrait spécial sur une base sporadique», nous explique-t-on.

4 Procédures

Comment réagir lorsqu'une situation se présente? Toutes les institutions ont des textes de références et des dispositifs spécifiques. Si certains préfèrent réagir «au cas par cas», l'Eglise

réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) a choisi de mettre en place un «dispositif anti-harcèlement», qui inclut aussi les atteintes physiques, psychiques et spirituelles. Il est facilement accessible en ligne et intègre définitions claires, moyens et processus d'actions.

Comme l'Eglise bernoise, l'EREN dispose d'un groupe de confiance, composé de personnes internes et externes à l'institution pouvant être contactées. Cet équilibre entre répondants internes et externes est important, «car, en fonction des situations, les personnes qui sollicitent une aide peuvent se sentir davantage en confiance avec un répondant interne à l'Eglise ou une personne externe», précise-t-on auprès de l'Eglise bernoise. Cette dernière offre, en outre, des liens vers une structure d'accueil externe, bilingue, et «sciemment non intégrée aux structures ecclésiastiques», à savoir «Fachstelle Mobbing und Belästigung» (Dé-

partement harcèlement moral et sexuel), importante entreprise active dans ce domaine, depuis près de vingt ans. Dans l'Eglise vaudoise, c'est cette solution qui a été privilégiée: «un organisme neutre externe, offrant écoute, débriefing, soutien psychologique et fonctionnant comme personne de confiance en cas d'agressions sexuelles», organisme dont nous n'avons pas obtenu le nom.

5 Formation

Comment accueillir le témoignage d'une victime, surtout si elle est mineure? Mettre un terme à des allusions verbales déplacées? Si des ressources internes sont disponibles, reste à former et sensibiliser les personnels pour qu'ils puissent s'emparer, orienter les personnes concernées et agir avec les bons réflexes. L'EREN présente régulièrement son «dispositif anti-harcèlement» à ses employés: elle demande que les directeurs de ses camps de jeunes le connaissent et y sensibilisent les

collaborateurs. Quant aux mineurs en formation, ils suivent «une sensibilisation sur la prévention des abus sexuels et la promotion des contacts physiques sains». L'EREN collabore avec l'association Mira, pour cette prévention.

L'EPG impose «une formation obligatoire pour les ministres qui n'auraient pas déjà suivi une formation ad hoc de prévention aux abus sexuels». Berne-Jura-Soleure dispose de brochures spécialisées, «Travailler ensemble dans le respect mutuel», «Protection des enfants et des jeunes au sein de la paroisse», systématiquement remises aux nouveaux collaborateurs et collaborateurs et aux bénévoles. La formation de ces derniers notamment aborde le thème du harcèlement et des abus sexuels.

6 Communication

C'est peut-être là, l'essentiel: faire comprendre aux employés, mais aussi à toute personne en contact avec l'institution, que celle-ci a une position claire sur le sujet. «Dans l'EREN, c'est «tolérance zéro» en ce qui concerne le harcèlement et les abus» affiche ainsi sa responsable des ressources humaines. Idem pour le Conseil synodal de Berne-Jura-Soleure, qui a affirmé et réaffirmé cette position depuis 2001 notamment dans son programme de lutte et ligne de conduite.

Une volonté claire, mais qui manque parfois de relais sur le terrain. Rares sont en effet les outils très pratiques à destination des victimes – comme l'excellent dépliant pratique conçu par l'EREN. Et, de l'avis de certains responsables, plus rares encore sont les pasteurs ou employés qui sont prompts à s'emparer du sujet et à se positionner clairement contre les violences et agressions sexuelles, quelles que soient leurs formes. S'opposer aux violences est une évidence, et elle va sans dire, estimeront certains. Une nécessité qui demande des actions claires, pour d'autres.

PROTESTINFORM

¹ Le casier judiciaire spécial comporte par exemple les jugements contenant une interdiction d'exercer une profession/une activité/un contact, ordonnée dans le but de protéger des mineurs ou d'autres personnes particulièrement vulnérables.

Les prêtres mariés écrivent au pape

Amérique du Sud ► A l'occasion du Synode pour l'Amazonie qui se tient jusqu'au 27 octobre au Vatican, la direction de la fédération latino-américaine des prêtres mariés a fait parvenir une lettre au pape. Un courrier qui apporte son appui au Saint-Père et lui demande de ne pas considérer les prêtres mariés comme des déserteurs de l'Eglise.

Dans la lettre rendue publique le samedi 19 octobre, les auteurs déclarent: «Nous les prêtres mariés, avec nos épouses, nos familles et amis qui participons à ce mouvement et cet engagement à l'égard de la vie nous tenons à vous dire, à l'occasion du Synode pour l'Amazonie qui se déroule à Rome, que notre mouvement, qui représente plusieurs pays d'Amérique latine¹, est présent dans un esprit de communion, mais aussi avec une parole

ferme, à partir de nos convictions et de notre ressenti avec le peuple de Dieu.»

Les signataires déclinent ensuite en cinq points leurs revendications. «Nous demandons que soient rénovés les ministères ecclésiastiques, en permettant la participation des *hiri probati*, en donnant un rôle plus important aux femmes dans les décisions pastorales et une réelle place aux personnes qui ont exercé le ministère sacerdotal, conformément à la déclaration du document d'Aparecida», expliquent d'abord les auteurs de la lettre.

Si les prêtres mariés se disent «heureux que l'Eglise synodale soit une Eglise d'écoute», ils déplorent: «Malgré le fait d'avoir rencontré plusieurs évêques, nous n'avons pas trouvé en eux une authentique vocation pour le dialogue.»

Le troisième point soulevé dans la lettre est «la volonté de ne pas être classés comme des «déserteurs» dans les statistiques de l'Eglise par la Congrégation du Clergé». Des chiffres qui font sentir aux prêtres mariés qu'ils sont, sans se poser en victimes, les «rebuts de l'Eglise».

Le courrier s'adresse directement au pape: «Nous prions particulièrement pour vous, François, pour que vous puissiez continuer à être emmené par le même Esprit et que vous écoutiez, avec la même humilité et ferme fraternité, ce que nous vous disons dans cette lettre.»

JEAN-CLAUDE GÉREZ/CATH.CH

¹ Argentine, Bolivie, Chili, Costa Rica, Brésil, Colombie, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Paraguay, Pérou, Porto Rico, Uruguay et Venezuela

Un Netflix chrétien

Audiovisuel ► Deux sociétés italiennes se sont associées début octobre pour lancer VatiVision. Se présentant volontiers comme un Netflix catholique, VatiVision devrait être opérationnel au printemps 2020. A l'origine de cette initiative, un constat: les productions audiovisuelles chrétiennes peinent à diffuser leur message aussi largement qu'elles le souhaiteraient. «Notre objectif est d'obtenir des résultats significatifs, à la fois en termes de qualité et d'unicité du contenu proposé», a ainsi indiqué le directeur de VatiVision, Luca Tomassini.

Financièrement indépendante du Saint-Siège, la nouvelle plateforme, VatiVision, devrait cependant travailler en étroite collaboration avec le Diocèse pour la communication du Saint-Siège. Pour cette initiative missionnaire ambitieuse, «nous misons aussi bien sur la qualité que sur l'originalité de nos contenus, avec un public potentiel à travers le monde de 1,3 milliard de chrétiens, mais aussi de nombreux non croyants intéressés par ces thématiques», explique Luca Tomassini.

CATH.CH